



# Vincent de Paul Belgium

Société de Saint-Vincent-de-Paul asbl, Conseil National de Belgique

---

Bruxelles, le 15 décembre 2023

Che(è)r.e. Président.e,

Les crises consécutives que nous traversons depuis plus de trois ans nous ont tous bouleversés : Covid-19, inondations en région liégeoise, accueil d'ukrainiens, flambée des prix énergétiques et une inflation monstre. Une fois de plus, l'année 2023 n'était pas un grand cru.

Eh oui, ... voici venu le temps de compléter votre rapport annuel 2022. Malgré tous les défis, une année avec de belles réalisations aux quatre coins du pays. Bravo !

Votre rapport annuel a un double objectif :

1. Amener votre entité à faire le bilan de l'année écoulée et à en tirer les leçons adéquates pour la poursuite d'un engagement social de qualité. De quoi sommes-nous fiers ? Quels sont les points d'attention ou d'amélioration ?
2. Permettre à notre Conseil National d'actualiser les informations en sa possession sur la vie et la structure de notre organisation en Belgique. Ces renseignements sont essentiels pour notre Assemblée Générale d'avril 2024 ainsi que pour les médias nationaux.

Suivant nos instructions au verso, nous vous prions de bien vouloir :

1. Dûment compléter dans le rapport en annexe les informations manquantes pour la situation au 31 décembre 2023.
2. Réviser attentivement la liste des membres et mandataires actuellement en notre possession et le cas échéant l'actualiser. **Il est impératif d'ajouter toutes les adresses mail.** Ceci afin de permettre de transmettre les newsletters informatives aux membres et bénévoles.
3. Renvoyer les informations complétées **avant le 15 mars 2024** par poste ou par email, exclusivement à **reports@vincentdepaul.be**.

Le formulaire est disponible en ligne et téléchargeable dans le **Document Center** de l'**Espace Membres** sur notre site via ce lien :

<https://fr.vincentdepaul.be/espace-membres/document-center>

Souhaitez-vous recevoir votre liste membres en excel ? Envoyez un email à **reports@vincentdepaul.be**

(Voir verso)

### Attention :

Les entités qui ne renverront pas leur rapport avant cette date risquent la suspension, leurs membres n'étant plus couverts par nos assurances. Finalement, nous attirons votre attention sur le fait que la rentrée de votre rapport annuel est également une condition pour pouvoir participer aux appels à projets et pour celles-ci de recevoir une intervention financière de la part du Conseil National. Cette année-ci, nous devrons malheureusement être plus stricte dans l'application de ce principe.

Pour les entités en ASBL, vous pouvez toujours envoyer le rapport sous réserve d'approbation de votre propre Assemblée Générale. Si nécessaire, nous apporterons des modifications éventuelles à nos fichiers par la suite.

Nous vous remercions d'avance pour votre collaboration. Bravo encore pour vos accomplissements dans ces circonstances difficiles !

Avec nos cordiales salutations,



Frederick De Gryse  
Directeur National



Adrien de Vreese  
Président National

## INSTRUCTIONS

- En cas de remplissage manuel, veuillez utiliser un **bic rouge** et écrire en **lettres capitales**.
- Pour la rubrique "Activités", cochez simplement la case.
- Vérifiez soigneusement la **liste complète de membres et bénévoles** en annexe.
- Dans la colonne qui suit celle des dates de naissance, se trouvent parfois les chiffres 1 ou 2. Cela signifie qu'il y a eu un retour et que l'adresse n'est pas exacte. **Vérifiez les adresses et les adresses e-mail**.
- Les seules fonctions prises en compte sont : président, vice-président, trésorier, secrétaire, conseiller spirituel, bénévole et membre. Les autres fonctions sont internes à votre association locale.
- Faites soigneusement toutes les corrections nécessaires sur une fiche de membre individuelle séparée (un exemple blanco est joint à cet envoi).
- Assurez-vous d'avoir transmis la **notice vie privée** à chaque nouveau membre-bénévole.
- Toute **modification ultérieure** dans la liste des membres doit toujours être communiquée par poste ou par mail au Conseil National.
- Indiquez la **date de naissance de chaque bénévole** ! Faute de quoi, la personne n'est pas couverte par les assurances en cas d'accident.
- Faites la distinction entre les **Membres** (qui souhaitent participer à toutes les réunions) et les **autres Bénévoles**. Ces personnes disposent toutefois de la même couverture assurance que les membres.
- Envoyez votre rapport, la liste des membres et les annexes dûment complétés par poste ou par email à **reports@vincentdepaul.be** **avant le 15 mars 2024**. N'oubliez pas d'envoyer une copie à votre président.e de province/région.